

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 MARS 2020

AFFICHÉ LE 12 MARS 2020

CS-200310-03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20200310-CS-200310-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020
Affichage : 12/03/2020

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Absents : 02
- Pouvoirs : 00

CS-200310-03 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

L'an deux mil vingt, le dix mars à quatorze heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le deux mars deux mille vingt s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Daniel TROTIN (S).....
- Suppléant de M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Martial DE VILLELUME (S)
- Suppléant de M. Vincent BARRAUD (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental
- Mme Fabienne LABARRIERE (T) Conseil départemental

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Maurice Claude DESHAYES (T)..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes

o o o o

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2020**

CS-200310-03 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Considérant que le comité syndical a élu M. Griollet pour assurer la présidence concernant le vote du compte administratif 2019 établi par M. Tallieu, Président. Ce dernier a quitté temporairement la séance pendant la phase du présent vote,

Considérant que l'arrêté des comptes d'un syndicat mixte est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion du receveur,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le compte administratif 2019 du budget du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la seudre, lequel peut se résumer comme suit :

-

Résultat de l'exercice budgétaire 2019

INVESTISSEMENT

Résultats antérieurs reporté = 13 566.31
 Recettes réalisées = 419 564.83 €
 Dépenses réalisées = 419 829.23 €

Solde d'exécution cumulé (résultat comptable) = 13 301.91 €

Restes à réaliser recettes = 63 568.56
 Restes à réaliser dépenses = 146 861.57 €

Budget primitif 2020 besoin de financement : (déficit cumulé) = - 69
 991.10 €

Budget primitif 2020 excédent de financement : (excédent cumulé) =

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées = 655 598.52 €
 Dépenses réalisées = 663 043.45 €
 Résultats antérieurs reportés = 206 166.36 €

Solde d'exécution cumulé (résultat comptable) = 198 721.43 €

Restes à réaliser Recettes = 0
 Restes à réaliser Dépenses = 0

Budget primitif 2020 besoin de financement : (déficit cumulé) =

Budget primitif 2020 excédent de financement : (excédent cumulé) =
 198 721.43 €

* Résultat de fonctionnement reporté = 198 721,43

* Affectation en réserves = 69 991.10
 (titre de recette au compte - R I - 1068 dans le budget 2020)

* Report en fonctionnement = 128 730.33
 (reprise au compte - R F - 002 dans le budget 2020)

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHANT
17390 LA TREMBLADE



Jean-Pierre TALLIEU